

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 Avril 2023 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 27 mars 2023*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Germain JUNG ; Pierre MALATRE ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER (à partir du Pt 8).

Membres absents excusés : Mme Laetitia NASTASI ; Mme Angélique MARTIN ; M. Christian ENTZ et Mme Céline WALTERSBERGER (jusqu'au Pt 7).

Membres absents : Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance : M. Pierre MALATRE

Début de séance : 19h35

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION

Mme Angélique MARTIN donne pouvoir à Mme Sophie DIENER ;
Mme Céline WALTERSBERGER donne pouvoir à Mme Sonia SCHMITZ ;
M. Christian ENTZ donne pouvoir à Mme Géraldine SCHURDER ;
Pour les représenter au Conseil municipal du 3 avril 2023 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.
Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Pierre MALATRE en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 13 mars 2023 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.
Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations. Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ CeA : Contrat Territoire Sud Alsace

Le maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.
Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.
Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présenteielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;

- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, le maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du contrat sont les suivants et la définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

Autorise le maire à signer le contrat précité et à mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations.

4/ Approbation des « compte de gestion » et « compte administratif » 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Denis WACH, 1^{er} adjoint délégué aux finances, délibérant sur le Compte administratif 2022 dressé par Monsieur Vincent STRICH, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

A- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi : voir tableau ci-dessous.

B- Constate, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

C- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Intégration de résultats	Résultat ou solde
TOTAL BUDGET	762 015,29	848 867,58		86 852,29
Fonctionnement	508 555,80	616 950,02		108 394,22
Investissement	253 459,49	526 470,33		273 010,84
002-Résultat reporté N-1		0,00		0,00
001 Solde d'investisist N-1		-294 552,77		-294 552,77
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes		Résultat ou solde
Fonctionnement	508 555,80	616 950,02		108 394,22
Investissement	253 459,49	231 917,56		-21 541,93
				86 852,91

Pour cette présentation, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations.

5/ Affectation de résultats 2022

Le Conseil municipal décide avec avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 qui est de 108 394,22 euros de la façon suivante :

- 25 000,00 euros au compte 1068,
- 83 394,22 euros au compte 002, comme résultat de fonctionnement reporté.

6/ Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire propose de maintenir les taux définis, ainsi, le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations

De fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,09 %
- taxe d'habitation : 22,15 %

Et charge le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7/ BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil municipal,

- après consultation de la commission des finances réunie les 27/02 et 20/03/2023 ;
- après avis du Conseiller aux Décideurs Locaux ;
- suite aux explications données par l'adjoint aux finances ;

Approuvé à l'unanimité par 13 voix POUR dont 3 procurations, le budget principal, chapitre par chapitre et tel qu'il est présenté par le maire :

- Section de Fonctionnement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 609 294,22 euros

- Section d'Investissement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 332 400,00 euros

Arrivée de Mme Céline WALTERSBERGER, soit 11 Membres présents et 2 procurations

8/ Informations SLA

Commission transport : est reportée en mai prochain

Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement : Jean-Philippe RUBERT et Géraldine SCHURDER ont conjointement préparé un courrier de réponse pour SLA, lequel est présenté à l'ensemble du Conseil municipal.

Il est rappelé que ce n'est pas l'augmentation en elle-même qui est contestée mais plutôt le fait que ce ne soit pas équitable pour tout le monde ; une tarification au logement et non au compteur serait plus appropriée et surtout un lissage des tarifs entre les différentes communes.

L'assemblée insiste pour qu'une rencontre en mairie soit organisée pour une discussion entre les élus communaux et intercommunaux.

Le courrier sera envoyé, il sera signé par l'ensemble du Conseil municipal.

9/ Urbanisme

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0007 présentée par Mme Christine TORREZ-SANCHEZ, pour l'édification d'une clôture, 95 rue Principale, section n° 02, parcelle n° 381 d'une contenance de 2136 m².

Permis de démolir n° PD.068324.23.F0001 présenté par M. François ZIMMER, pour la démolition d'une ancienne forge, 50 rue Principale, section n° 01 parcelle n° 409 d'une contenance de 656 m².

Permis de construire n° PC.068.324.23.F0002 présenté par M. Didier RELIN, pour l'extension de la maison existante, 87 rue Principale, section n° 02, parcelles n° 169, 170, et 171 d'une contenance totale de 2909 m².

Permis de construire n° PC.068.324.23.F0003 présenté par M. Jérémy TRITTER, pour la construction d'un garage constitué de 2 box en continuité du garage existant et la réfection de la charpente du garage existant, 11 rue de Rantzwiller, section n° 01, parcelles n° 84, 85, et 86 d'une contenance totale de 3658 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

10/ Travaux

Fonctionnement de la chaufferie biomasse : depuis le début de l'installation, quelques petits problèmes de dysfonctionnement ont été observés. Nous sommes bien souvent informés par les locataires qui nous signalent des baisses de chauffage lorsque ça arrive en fin de semaine. Il conviendrait peut-être de voir avec la Sté MISSLIN s'il y a possibilité d'installer une alarme vers le smartphone de l'agent communal, d'un adjoint ou du maire.

Entretien des berges du Muehlbach : en section 18, à l'arrière des propriétés situées rue du Moulin, il conviendrait de sortir des saules et frênes pour libérer le cours d'eau. Voir qui sont les propriétaires puisqu'il est de fait que ce sont à eux d'entretenir les berges du ruisseau.

11/ Activités des commissions

Périscolaire/extrascolaire : à l'initiative de la mairie, une réunion s'est tenue le lundi 27 mars 2023 à 19h00 avec la présence de José MENENDEZ de la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin. Il était question de faire un point sur les chiffres, statistiques, données financières et autres informations relatives à la fréquentation du périscolaire. Le maire donne lecture de ses prises de notes.

Journée citoyenne : le flyer d'information sera transmis en semaine 15 pour que nous ayons le retour des participants suffisamment en amont et ainsi organiser au mieux cette manifestation.

Commission bulletin communal et communication : concernant le site de notre commune et intramuros, Jérôme PRUVOT et Sylvie ont travaillé ensemble. Pour pouvoir faciliter la mise en concordance des informations, il convient de revoir l'interface du site. Jérôme nous fera parvenir son devis en conséquence.

12/ Informations / Divers

Grève à l'école maternelle : la directrice de l'école, Chantal ROIG nous a informés par un courriel en date du vendredi 31 mars d'un préavis de grève pour le jeudi 6 avril. La totalité du personnel enseignant et des ATSEM est concernée.

Le maire décide qu'il n'y aura pas de service minimum assuré.

L'école élémentaire ainsi que le périscolaire de STEINBRUNN-LE-BAS feront grève également.

Mme JAFFEUX, directrice du périscolaire de Steinbrunn-Le-Haut a confirmé quant à elle, que le périscolaire ne ferait pas grève.

Fissure sur le bâtiment de la chaufferie biomasse : le maire a rencontré M. RICCI du Bureau d'études CEDER afin de lui faire part de la fissure constatée sur le bâtiment technique pourtant tout récent et abritant la chaufferie. M. RICCI fera un compte-rendu que nous transmettrons à notre assurance.

Candélabre défectueux, lotissement « les jardins de Laure » : depuis peu la rétrocession de voirie (rues des loups et des sources) a été établie pour être intégrée dans le domaine public de la commune. La société LRE (Lignes et Réseaux de l'Est) a cependant accepté de prendre à sa charge la réparation du candélabre concerné puisque le défaut date d'avant rétrocession, lorsque les réseaux étaient encore propriété de SODICO.

Sentier du Totenweg : pour la continuité des travaux relatifs au sentier de découverte, le géomètre Rémi OSTERMANN a été mandaté pour effectuer le rétablissement des limites par la matérialisation du bornage.

SIVOSC : le budget du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire prévoit pour 2023, le remplacement du lave-linge à l'école maternelle ainsi que des tables, chaises et I-pad.

Futur verger « Hurler » : le notaire nous a transmis les projets d'actes de vente ; ils sont actuellement à l'étude avant validation.

Bois : nous comptons 35 m3 de BIL et 5 m3 de bois d'œuvre dont une partie sera proposée à la vente.

Tour de table : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 47 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 15 mai 2023

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Floriane BARACCHINI : <i>Absente</i>	Sophie DIENER :
Christian ENTZ : <i>Par procuration, Géraldine SCHURDER</i>	Germain JUNG :	Pierre MALATRE : <u>Secrétaire de séance</u>
Angélique MARTIN : <i>Par procuration, Sophie DIENER</i>	Laëtitia NASTASI : <i>Absente</i>	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER : <i>Par procuration, Sonia SCHMITZ</i>	

Délibérations :

- N° 1 pour le point 03 :** CeA : contrat territoire Sud Alsace ;
- N° 2 pour le point 04 :** approbation des « compte administratif » et « compte de gestion » 2022 ;
- N° 3 pour le point 05 :** affectation de résultats ;
- N° 4 pour le point 06 :** vote des taux des impôts directs locaux 2023 (état 1259) ;
- N° 5 pour le point 07 :** présentation et approbation du budget 2023 ;